

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Stationnement payant —lancement d'une procédure de délégation de service public en matière de stationnement

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 4 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatre décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etait représentée :

Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 10 décembre 2024

OBJET : Stationnement payant —lancement d'une procédure de délégation de service public en matière de stationnement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-1 et suivants,

Vu le rapport de présentation sur le projet de délégation du service public de stationnement payant,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 28 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby ; 2 abstentions : M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin)

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport de présentation sur le projet de délégation du service public de stationnement payant.

APPROUVE le principe de la délégation du service public de stationnement payant sous la forme de la concession à compter du 1^{er} janvier 2026.

APPROUVE les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, définies en annexe de la présente délibération, étant entendu qu'il appartiendra au maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

AUTORISE le maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Lou...

[Signature]